

Lyon, le 6 mai 2010

Compte rendu du CTPD du 5 mai 2010

En propos liminaires , la délégation Force Ouvrière a insisté sur notre refus de la fusion et notre opposition à la mise en place des SIP qui ne sont qu'une déclinaison de la RGPP: Révision Générale des Politiques Publiques. Tout cet attirail n'a qu'un seul but réduire l'emploi public et la dépense publique au prétexte de gains de productivité imaginaires, et ne fait qu'accroître le malaise des personnels.

En outre nous avons dénoncé un ordre du jour anormal : la création de 7 SIP en juillet 2010, 5 à la Part Dieu, 1 à Charité et 1 à Villefranche Cette abondance de points nous invitant à croire que la Direction souhaite un débat tronqué ce que nous refusons !!!

Création de 5 SIP à La Cité Administrative d'Etat de La Part Dieu

La Direction a décidé de traiter la mise en place des Sip de Lyon 3, Lyon 6, Lyon 7, Lyon 8 et Lyon 9 sous des thèmes généraux : démarche retenue, « partitionnement » des Trésoreries, équipe d'accueil du site, hall d'accueil , services communs et accueil téléphonique....

Cette démarche transversale permet à la Direction de laisser de côté l'aspect humain de cette opération c'est à dire l'explosion de 3 trésoreries fusionnées Lyon Part Dieu, Lyon 5/9 et Lyon 7/8 et les conséquences sur les personnels qui ont à subir non seulement un déménagement mais également un découpage de leur équipe !!!

- « Partitionnement » des trésoreries .

Pour rappel l'intégralité des emplois du CDI consacrés à la fiscalité des particuliers sont transférés au SIP. Pour les trésoreries spécialisées impôts, tous les emplois existants à la date de création des SIP sont transférés, cette nouvelle méthode ne se réfère plus du tout à l'ORE 2007 mais bien à l'ORE 2010 qui est largement plus défavorable en terme d'emplois.

En outre déterminer le nombre d'emplois affectés dans chaque SIP le critère déterminant retenu est le nombre d'articles de rôle... assorti des difficultés de recouvrement, du ratio entre le nombre de bénéficiaires PPE et le nombre total d'articles IR et le nombre de comptes débiteurs.

Avec ces brillants calculs on arrive au résultat suivant :

Lyon 3	12 emplois implantés
Lyon 6	7 emplois implantés
Lyon 5 (site Charité)	5 emplois implantés
Lyon 9	5 emplois implantés
Lyon 7	9 emplois implantés
Lyon 8	9 emplois implantés

Mais le calcul ne s'arrête pas là ...

En effet les restes à recouvrer RAR sont affectés sur les unités gardant le codique donc les SIP de Lyon 3, Lyon 5 et Lyon 8-Vénissieux gèreront les antérieurs sans personnel supplémentaire et devront également participer à la mise en place de l'accueil et de la caisse.

Lyon 3 + RAR	12 emplois implantés	-1 accueil –1 caisse	10 emplois implantés
Lyon 6	7 emplois implantés	-1 accueil	6 emplois implantés
Lyon 5 + RAR	5 emplois implantés		5 emplois implantés
Lyon 9	5 emplois implantés		5 emplois implantés
Lyon 7	9 emplois implantés	-1 accueil	8 emplois implantés
Lyon 8 + RAR	9 emplois implantés	-1 accueil –1 caisse	7 emplois implantés

La gestion des antérieurs n'est absolument pas prise en compte par la Direction qui précise :

« *aucun ajustement en matière d'emplois ne peut être prévu au titre de 2010.....La gestion partagée des RAR devra être réglée par un protocole à rédiger entre les SIP issus d'une trésorerie partitionnée .* »

En février 2010 les comptes débiteurs représentait 14 355 comptes à Lyon Part Dieu, 6 097 à Lyon 5/9 et 13 507 à Lyon 7/8.

Au final un redevable d'antérieur sur Lyon 9 aura 2 interlocuteurs le SIP de Lyon 5 pour sa dette et le SIP de Lyon 9 pour son courant, s'il fait l'objet d'un contrôle fiscal, il pourra également avoir à faire au PRS, : pôle de recouvrement spécialisé...

« La fusion pour mettre l'usager au centre de nos préoccupations » lui complique surtout sérieusement la vie !!!

En outre ce même contribuable n'est toujours pas au courant puisque nous n'avons à ce jour aucune précision sur la communication envisagée malgré nos demandes...

Enfin nous nous sommes étonnés des dates de déménagement annoncées. Pour Lyon 7/8 par exemple les 17 et 18 juin soit 15 jours avant la création du SIP, que fait on pendant ce laps de temps ? Pour FO il est hors de question que les services restent ouverts pendant le déménagement et qu'après on organise une permanence dans des locaux vides.

La Direction a donc décidé de revoir les dates afin de les rapprocher du 1^{er} juillet et a confirmé que les services seraient fermés pendant l'opération de déménagement.

Force Ouvrière a demandé des précisions sur les protocoles mis en place dans chaque SIP , leurs conséquences sur la responsabilité du comptable ainsi que sur leur devenir : signature pour 1 an, et un bilan en fin d'année pour évaluer la charge restant dans les SIP à cette date.

3 protocoles différents sont à l'étude , une gestion par les listes SIRIUS, une gestion alphabétique et une solution médiane. Ces documents seront communiqués aux organisations syndicales.

La Direction nous a assuré que tous les moyens seraient mis en œuvre dans les unités concernées pour apurer ces antérieurs rapidement, mis à disposition d'auxiliaires, appui des huissiers du Trésor...

mais la masse des comptes 57% est inférieure à 500€ et ne représente que 5.8% en terme d'enjeu d'où notre crainte de voir se mettre en place un apurement par non- valeur massif qui s'il facilite le travail pour les collègues, pose le problème de l'inégalité de traitement des contribuables et compliquera les poursuites pour l'année suivante (mode manuel et non automatique).

Les personnels concernés de la filière gestion publique auront donc 15 jours pour se déterminer à compter de ce CTPD.

FO a demandé des précisions sur l'expression des vœux des agents : quand, quelle forme, quelles questions , quelles fonctions.... Pour nous l'agent devra se prononcer non seulement sur son désir de rejoindre le SIP mais également quel SIP et si oui ou non il veut exercer dans l'équipe d'accueil ou à la caisse.

La Direction n'a pas pu nous apporter de réponses précises mais c'est engager à nous communiquer la procédure suivie et les fiches de vœux.

N'hésitez pas à nous faire suivre l'expression de vos vœux afin que nous puissions vous défendre en CAP locale !!!

- Accueil

Dans les « grands sites », l'accueil généraliste est assurée par une équipe dédiée commune à l'ensemble des SIP et composée d'agents des 2 filières, rattachée au SIP le plus important donc le SIP de Lyon 3.

Actuellement le service d'accueil des particuliers compte 26 agents dont 16 exercent exclusivement des fonctions d'accueil (8B et 8C). Mais il est constitué en grande partie par des agents détachés, la Direction a donc décidé de doter cette équipe d'accueil des emplois correspondants. La DRFIP veut une professionnalisation de l'accueil et sa reconnaissance au TSM en tant que mission reconnue avec des conditions de travail favorable et une formation adaptée.

L'équipe accueil sera dimensionnée à 22 agents : 16 de la filière fiscale et 6 de la gestion publique dont 2 caissiers.

Pour la filière fiscale, 4 emplois seront transférés des Relations Publiques et 12 seront prélevés sur les CDI :

CDI Villeurbanne	1B	1C
CDI Lyon 8 Vénissieux	1B	1C
CDI Lyon 3	1B	1C
CDI Lyon 7	1B	1C
CDI Lyon ouest	1B	
CDI Lyon Sud	1B	
CDI Lyon 6		1C
CDI Lyon 9		1C
Total	6 B	6 C

FO s'est étonné du mode de calcul, notamment pour les CDI extérieurs dont les contribuables se déplacent peu à la CAE.

Pour la gestion publique, c'est la déclinaison du tableau au dessus soit 6 emplois : 2 sur Lyon 3 et Lyon 8 et 1 pour Lyon 7 et Lyon 6. En outre, 3 emplois de caissiers suppléants sont pris en charge par Lyon 6, Lyon 7 et Lyon 9 mais ils resteront rattachés à leur SIP.

Cette équipe d'accueil sera encadrée par un cadre A+ dédié, qui sera positionné en adjoint du chef du SIP de Lyon 3.

FO est largement intervenu pour dénoncer le sous dimensionnement de cet accueil. En effet le hall d'accueil comptera 21 box contre 17 aujourd'hui à la CAE et 8 guichets dans les trésoreries soit un total de 25.

L'accueil devra absorber une hausse de sa fréquentation certaine et conséquente contrairement à ce qu'affirme la Direction !

En 2008 : 24 745 visites ont été comptabilisées sur Lyon 7/8 et Lyon 9 sans compter les opérations de caisse, avec un pic en novembre décembre qui correspond aussi à une période d'affluence à la CAE ...

Cette donnée nous fait craindre un recours important à des renforts sur ces périodes, mais rien dans le dossier. La Direction propose la mise en place d'un protocole de renfort qui nous sera communiqué à notre demande mais plus tard.

Nous nous sommes aussi interrogés sur l'application de l'étude ergonomique effectuée sur le hall d'accueil, qui a suscité la participation active des agents.

Malheureusement, seuls les 9 nouveaux box réalisés à la place de la documentation française profitent d'une ergonomie adéquate. Nous avons d'ailleurs demandé que les agents d'accueil permanents y soient affectés en priorité. Les autres box ne sont pas concernés par cette réhabilitation.

La banque d'accueil sera agrandie par la mise en place de 3 guichets de réception assise, accessibles aux personnes à mobilité réduite. La signalétique sera revue entièrement mais après la mise en place des SIP ? ? ?

Les missions de cet accueil recouvre : l'orientation des usagers, la délivrance d'informations, d'imprimés et de renseignements simples, le quitus aux particuliers, les changements d'adresse, les duplicatas d'avis, la mensualisation, la rattachement des acomptes provisionnels, les délais de paiement encadrés, les remises de majorations encadrées, les lettres chèques, les

changements de situation.

- Caisse

L'espace caisse est lui aussi réaménagé avec 3 guichets caisse dont 1 accessible au personne à mobilité réduite et l'adjonction d'un local pour les régisseurs.

La caisse sera ouverte en continu de 8H30 à 16H, d'où un besoin accru de renfort, le service fonctionnera donc avec 2 caissiers titulaires et 3 suppléants caisse.

Nous avons interrogé la Direction sur la possible absence de volontaire pour occuper ce poste, pour l'instant aucune réponse...

En outre la caisse devra faire face à une forte augmentation. La Direction pense que l'activité sera multipliée par 2.5, mais cette évaluation est annuelle alors que l'augmentation va se concentrer sur certaines périodes notamment au dernier trimestre.

L'application caisse va devoir gérer 1 caisse principale, 2 sous caisses et surtout jusqu'à 20 guichets pour le pré-quittancement. Cette complexité aura pour conséquence une fermeture obligatoire à 16h afin que les arrêtés de caisse et les transferts journaliers puissent être assurés. Cette limite maximale pose le problème des usagers présents à l'accueil et qui voudront payer après 16H ? ? ?

Les représentants Fo ont demandé des éclaircissements sur le dispositif sécuritaire envisagé. La Direction a prévu un pré-coffre dans la zone caisse en complément du coffre principal, un système de dégagement et d'approvisionnement des fonds par pneumatique, remplacement des vitrages par des vitrages blindés et occultations de ces derniers.

Pour la comptabilité, les P109 demeurent pour le transfert des fonds vers les autres trésoreries, mais un compte miroir sera mis en place pour tous les SIP de la CAE. Le principe retenu est celui d'un pré-quittancement en box ou à l'accueil avec édition et remise au redevable à la caisse. Par contre se pose le problème de l'attente pour les usagers venant seulement effectué un paiement dans le cadre d'un délai par exemple ou par l'achat de vignettes scolaires.

FO est à nouveau intervenu sur le flux générés par les bons de secours du département et par l'opportunité de continuer à verser ces aides à la CAE alors que la paierie départementale se situe à proximité immédiate !!

-Téléphone

Un serveur vocal interactif va être installé avec un numéro unique pour chaque SIP mais avec un routage vers la cellule assiette et vers la cellule recouvrement . La Direction avait prévu une ouverture de 8H à 12h et de 13H à 16H30 au lieu de 16H actuellement.

Suite aux interventions de l'ensemble des syndicats, la Direction a accepté de ramener à 16H.

Nous avons également rappelé notre revendication : pour Fo la mise en place d'un pôle téléphonique dans un service doit être conditionné à la consultation de tous les agents et à leur approbation.

- Rattachement des services communs de la CAE Part Dieu au service de la gestion :

Les services communs englobent le service du courrier, le standard téléphonique et la gestion des imprimés. Ils seront désormais rattachés au service de gestion de la CAE. Ce changement concerne 10 agents de la filière fiscale, l'encadrement sera assuré par le chef du service accueil des particuliers.

Mise en place du SIP Lyon 5 sur le site de l'Hôtel des Finances Charité

Le SIP de Lyon 5 sera constitué du CDI de Lyon 5 (déjà sur le site de Charité) et du secteur recouvrement du 5^{ème} arrondissement après partition de la trésorerie spécialisée de Lyon 5/9. Cette structure sera dotée de 22 emplois de la filière fiscale et 5 emplois de la filière gestion publique.

Avec la création de ce service, l'HDF Charité devient un « grand site » et se voit donc doté d'une équipe d'accueil qui sera rattaché au SIP de Lyon Presqu'île et qui englobera 4 agents :

- 3 agents de la filière fiscale : 2 prélevés sur les relations publiques et 1 sur le SIP Lyon 5
- 1 agent de la filière gestion publique prélevé sur le SIP de Lyon presqu'île.

Le pilotage sera confié à l'adjoint cadre A de la filière fiscale du SIP de Lyon Presqu'île, qui se verra attribué un bureau dans le hall. Aucun travaux n'est prévu dans la zone d'accueil mais l'ancien bureau du concierge sera aménagé afin d'offrir aux agents concernés un espace de travail et de rangement pour leurs affaires personnels.

Concernant l'accueil téléphonique, un serveur vocal à numéro unique va être mis en place qui routera les appels vers la cellule de gestion compétente : assiette ou recouvrement. Les questions sur l'assiette seront traités par les agents des 2 cellules avec l'organisation de planning par demi journée. La permanence de la cellule recouvrement sera assuré par un agent selon un planning.

La Direction a de la même façon qu'à la Part Dieu renoncer à allonger la plage horaire jusqu'à 16h30. L'accueil téléphonique fonctionnera donc de 8H30 à 12h et de 13h à 16H.

Le SIP de Lyon Presqu'île se verra également pourvu d'un serveur vocal interactif organisé de la même façon : routage par métier, mais l'accueil téléphonique sera concentré sur la cellule « relation à l'utilisateur ».

Mise en place du SIP de Villefranche

Le SIP de Villefranche constitué du CDI de Villefranche et de la trésorerie de Villefranche Héron sera installé à l'emplacement actuel du CDI avec 33 emplois, 27 de la filière fiscale et 6 de la filière gestion publique.

La Direction a décidé pour sa mise en place de procéder à de gros travaux immobiliers. Grâce à la mobilisation des personnels appuyée par les syndicats, les travaux ne commenceront pas avant la fin de la campagne d'Impôt sur le revenu et l'ouverture du SIP sera donc décalée au 19 juillet 2010.

Les horaires d'ouverture accueil physique et téléphone seront les suivants 8H30- 12H et 13H30-16H.

L'accueil généraliste sera confié à une équipe de 4 personnes dont 1 emploi C issu de la trésorerie et 3 emplois filière fiscale : 1 C issu des relations publiques et 2 C issus du CDI/ CDIF. Cette équipe sera encadrée par l'un des 2 adjoints cadres A du responsable du SIP avec l'appui du « B Ordoc ».

FO est intervenu pour demander que l'agent affecté à l'accueil soit dispensé de la tenue de la caisse même en suppléant, ce qu'a accepté la Direction.

En outre FO a fait acté des modifications sur le plan de la banque d'accueil pour que celle ci puisse offrir un réel espace de travail aux agents concernés. Les box seront dotés de réglages individuels des luminaires et de la climatisation. Cette dernière sera d'ailleurs revue afin d'abaisser le niveau sonore.

L'espace caisse sera installé dans un local sécurisé avec 2 postes de travail, une cloison mobile permettant d'occulter les opérations de transfert de fonds, un coffre et un trapon à proximité. La caisse sera accessible au personne à mobilité réduite. Nous avons dénoncé le calendrier prévisionnel des travaux de sécurisation et demandé que l'ouverture du SIP soit conditionné à la mise en sécurité du site, notamment la pause de barraudage, le trapon, la vidéosurveillance... La Direction s'est engagée également à mettre en place un règlement intérieur de sécurité.

- Encadrement des SIP

La Direction s'est engagé à affecter au moins pour 1 an 1 adjoint de la filière fiscale mais cette position ne nous suffit pas.

La délégation FO est intervenue pour rappeler sa revendication concernant l'implantation systématique d'adjoint de la filière fiscale dans les SIP mis en place.

En annexe la lettre ouverte envoyée à la Direction qui sera jointe au procès verbal de ce CTPD

FO a voté contre la mise en place des SIP

Questions diverses

- le pont naturel du 12 novembre 2010

Si nous avons obtenu le pont de l'ascension avec l'application du jour ministre, la circulaire instituant cette autorisation d'absence ne limite pas le nombre de pont naturel à 1...

FO a donc à nouveau demandé à ce que les postes ou services puissent fermer le 12 novembre 2010.

Cette facilité permet une gestion plus simple des absences surtout dans les petites structures. La fermeture est conditionnée à l'accord des personnels.

Le Directeur réfléchit...néanmoins à défaut d'une réponse qui satisfasse les demandes légitimes des agents, FO prendra ses responsabilités et se réservera le droit de poser un préavis de grève...

- les équipes de renfort

Les équipes de renfort ERD, ERR et EDRA sont désormais gérées par un même service au sein de la DRFIP.

FO a renouvelé sa demande d'un CTPD spécifique traitant les problématiques spécifiques des renforts et mettant en place une charte décrivant les droits et devoirs des agents concernés.

Les représentants en CTPD :

**Tony Plumain
Pascaline Kerhoas
Thierry Malosse**

**Jean Luc Wilhelmy
Jean Luc Pelletier
Yves Raichl**

En expert Sergio Adriaio et Mireille Berthier

Rejoignez Force Ouvrière, en ADHERANT :

- pour agir dans l'indépendance
- pour obtenir rapidement des informations sûres et précises
- pour mener une action revendicative clairement définie, non démagogique, destinée à aboutir sans casser l'outil de travail
- pour faire vivre la vraie solidarité à le DGFIP

BULLETIN D'ADHESION

NOM : PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

déclare vouloir adhérer à FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à le

(signature)